



## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2021**

**Date de la convocation : 19 Octobre 2021**

**Nombre de Membres:**

*EN EXERCICE* : 34

*PRESENTS* : 21

*VOTANTS* : 27

#### **ORDRE DU JOUR** :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 29 mars 2021,
3. Choix des sociétés pour les 14 lots du marché des travaux de construction du gymnase,
4. Choix de la société d'assurance dommages-ouvrage,
5. Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux de construction du gymnase,
6. Subventions 2021 attribuées aux collèges de Rozay/ Fontenay et au Lycée de Rozay,
7. Questions diverses

**Le vingt six octobre deux mille vingt et un** à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Scolaire du secteur de Rozay-en-Brie élus par leurs conseils municipaux respectifs, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Rozay-en-Brie sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Étaient présents** :

- Mme GNIWEK Catherine, déléguée titulaire de BERNAY-VILBERT
- Mme MERCIER Chantal, déléguée titulaire de COURPALAY
- Mr BIRLOUET Jacques délégué titulaire et Mme CHAMPENOIS Cécile déléguée suppléante de FONTENAY-TRESIGNY
- Mr BRUYNEEL Fabrice délégué suppléant de HAUTEFEUILLE
- Mme PERIGAULT Isabelle et Mme LEGRAND Sandrine, déléguées titulaires de LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUS
- Mr BASTIEN Didier, délégué titulaire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX
- Mr LACAS MICHEL, délégué titulaire de MARLES-EN-BRIE
- Mme SURAT Sylvie, déléguée titulaire de PEZARCHES
- Mr PERCIK Patrick et Mr DE MATOS Gilbert, délégués titulaires de ROZAY-en -BRIE
- Mr BOYOT Jean-Louis et Mr BRIGOT Bernard délégués titulaires de TOUQUIN
- Mr BOUSSARD Alain et Mme FRICK Martine, délégués titulaire de VAUDOY-EN-BRIE
- Mme GUILLOTIN Julie, déléguée titulaire de VOINSLES
- Mme FENEYROL Martine déléguée titulaire et Mr PISSIS Jean-Pierre délégué suppléant de CLOS FONTAINE
- Mr POMMIER Arnaud délégué titulaire de GASTINS
- Mr BRUN Davy et Mr FABRE Gérard, délégués titulaires de QUIERS

#### **Absents Excusés** :

- Mme ROUSSEAU Christine, déléguée titulaire de LA CHAPELLE-IGER

- Mme BONNEAU Sophie, déléguée titulaire de HAUTEFEUILLE
- Mme BENECH Michèle, déléguée titulaire de MARLES-EN-BRIE
- Mme LEGRAND Virginie, déléguée titulaire de PEZARCHES
- Mr BOUDOT Gilles, délégué titulaire de GASTINS
- Mr GAINAND Bruno et Mme NAUSSY Solène, délégués titulaires de PECY

**Absents représentés :**

- Mme MIRAT Géraldine donne procuration à Mme GNIEWEK Catherine (BERNAY-VILBERT)
- Mr PERRIN Ludovic (LA CHAPELLE-IGER) donne procuration à Mr PERCIK Patrick (ROZAY-EN-BRIE)
- Mr HERRY Thierry donne procuration à Mme MERCIER Chantal (COURPALAY)
- Mme PROU Cindy donne procuration à Mr BASTIEN Didier (LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX)
- Mme RIETSCH Evelyne donne procuration à Mme GUILLOTIN Julie (VOINSLES)
- Mme BENYAHIA Maria Joao donne procuration à Mme FENEYROL Martine (CLOS FONTAINE)

**Assistait également à la séance :** Mme PERCIK Secrétaire administrative du Syndicat SMIVOS

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme FRICK Martine

Approbation du Compte-rendu du 29 Mars 2021 : à l'unanimité

**CHOIX DES SOCIETES POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU GYMNASSE  
(14 lots)**

Vu la délibération du 10 mars 2020 autorisant Monsieur le Président à lancer une consultation pour les travaux de construction du nouveau gymnase,

Vu la démolition de l'ancien gymnase et de l'atelier, réalisée du 23 au 31 août 2021,

Vu l'emprunt contracté le 26/04/2021 pour le financement des travaux et le versement des fonds le 16/07/2021, suite à l'autorisation donnée à Monsieur le Président par délibération du 19/03/2021,

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que l'appel d'offres pour les travaux de construction a été lancé le 28/05/2021 sur la plateforme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et diffusé sur MEDIALEX.FR (parution dans Pays Briard et LA CENTRALEDES MARCHES) par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, la société ASCISTE INGENIERIE .

La date limite de réception des offres était fixée au 13/06/2021 à 17h00 suivie d'une phase de négociation et de questionnement aux entreprises (comme stipulé dans le règlement de la consultation).

Le marché se compose de 14 lots détaillés comme suit :

- Lot N° 01 : fondations, gros-œuvre, ravalement.
- Lot N° 02 : charpente bois.
- Lot N° 03 : couverture, étanchéité.
- Lot N° 04 : bardages.
- Lot N° 05 : menuiseries extérieures, serrurerie, métallerie.
- Lot N° 06 : cloisons, doublages, plafonds suspendus.
- Lot N° 07 : menuiseries intérieures.
- Lot N° 08 : revêtements de sols durs, faïence.
- Lot N° 09 : revêtement de sol sportif.

Lot N° 10 : peinture.  
 Lot N° 11 : électricité.  
 Lot N° 12 : chauffage, ventilation, plomberie.  
 Lot N° 13 : V.R.D., espaces verts.  
 Lot N° 14 : équipements sportifs.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

▪ Valeur Technique : 50 points

La valeur technique est appréciée au regard des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. A savoir :

- \* Les moyens humains prévus (20 points)
- \* L'encadrement et le suivi des travaux (10 points)
- \* La démarche qualité : études, autocontrôle, suivi documentaire (5 points)
- \* Le mode opératoire (5 points)
- \* La gestion des déchets (5 points)
- \* Les dispositions pour la sécurité du personnel (5 points)

▪ Prix de la prestation : 50 points

La note sur 50 relative au prix est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 50 \times \frac{\text{offre du candidat}}{\text{offre moins disante}}$$

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 14 octobre 2021 à 17h45 pour l'analyse des offres en présence de notre architecte, la société LEPY-RABU.

Lot n°01 - Fondations / Gros-Oeuvre / Ravalement	Maitrise d'Oeuvre 557 279,44 €	MS BAT 462 105,32 €	CANARD 518 304,33 €	VITTE 550 000,00 €	DEFILLON 553 000,00 €		
Lot n°02 - Charpente bois	Maitrise d'Oeuvre 332 484,00 €	BELLIARD 198 187,78 €	GOUBIE 219 800,99 €	CMBP 237 890,36 €	ARBONIS 241 098,88 €		
Lot n°03 - Couverture / Etanchéité	Maitrise d'Oeuvre 298 745,00 €	ECOBAT 77 217 196,19 €					
Lot n°04 - Bardages	Maitrise d'Oeuvre 323 010,00 €	ECOBAT 77 258 514,37 €					
Lot n°05 - Menuiseries extérieures / Serrurerie / Métallerie	Maitrise d'Oeuvre 219 770,00 €	A.S.A. 152 970,00 €	H.G.B. 178 550,00 €	M.B.O. 190 505,18 €			
Lot n°06 - Cloisons / Doublages / Plafonds suspendus	Maitrise d'Oeuvre 51 582,00 €	I.T.G. 48 831,96 €	SERVICE NET PLUS 51 037,07 €	A.G.D. 54 733,48 €	SOGEFI 58 418,98 €	CI PLATRERIE 68 172,00 €	D.C.R. 72 415,72 €
Lot n°07 - Menuiseries intérieures	Maitrise d'Oeuvre 102 780,00 €	SOGEFI 99 308,07 €	MILLET 100 507,96 €	M.F.B. 102 151,81 €	D.C.R. 207 128,65 €		
Lot n°08 - Revêtements de sols durs / Faïence	Maitrise d'Oeuvre 43 001,00 €	D.C.R. 32 712,77 €	TECHNOPOSE BEDEL 37 157,00 €	A.E.C. 42 680,02 €			
Lot n°09 - Revêtement de sol sportif	Maitrise d'Oeuvre 122 054,00 €	LAGARDE MREGNANI 75 985,58 €	ART DAN 78 389,86 €	LA VIE DU SOL 86 185,77 €	UNISOL SERVICES 93 262,16 €	A.E.C. 106 528,22 €	TECHNOPOSE BEDEL 131 494,50 €
Lot n°10 - Peinture	Maitrise d'Oeuvre 31 828,00 €	BERNER 17 800,00 €	ART MANIAC 21 289,75 €	FELDIS LEVIAUX 22 500,00 €	A.E.C. 26 252,74 €	D.C.R. 46 088,10 €	LES PEINTURES PARISIENNES 46 374,25 €
Lot n°11 - Electricité	Maitrise d'Oeuvre 111 553,12 €	M.A.T.E. 75 689,00 €	AIMEDIEU 84 565,87 €	S.D.P. BAT 120 482,41 €	SENELEC 140 707,37 €	BERAT 250 688,00 €	
Lot n°12 - Chauffage / Ventilation / Plomberie	Maitrise d'Oeuvre 236 488,00 €	BONNION 191 830,81 €	BERANGER 199 870,56 €	COOLTHERM 202 650,25 €	A 3 BAT 212 994,49 €	BERAT 250 688,00 €	DEOUST-MICHON 268 950,52 €
Lot n°13 - V.R.D. / Espaces verts	Maitrise d'Oeuvre 158 517,00 €	PLAN ENTREPRISE 166 502,00 €	COLAS 218 413,51 €	TP 2000 365 408,41 €			
Lot n°14 - Equipements sportifs	Maitrise d'Oeuvre 68 020,00 €	MARTY SPORTS 56 906,63 €	NOUANSPOUR 63 412,05 €	SPORT FRANCE 71 597,00 €			
<b>Montant H.T.</b>	<b>2 657 111,56 €</b>	<b>2 054 540,48 €</b>					
T.V.A. 20 %	531 422,31 €	410 908,10 €					
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>3 188 533,87 €</b>	<b>2 465 448,58 €</b>					

Lot n°01 - Fondations / Gros-Oeuvre / Ravalement	Maitrise d'Oeuvre 557 279,44 €	DEFILLON 490 000,00 €	CANARD 505 000,00 €	VITTE 500 000,00 €	MS BAT Offre éliminée		
Lot n°02 - Charpente bois	Maitrise d'Oeuvre 332 484,00 €	BELLIARD 198 187,78 €	GOUBIE 219 800,99 €	ARBONIS 241 098,88 €	CMBP 237 890,36 €		
Lot n°03 - Couverture / Étanchéité	Maitrise d'Oeuvre 298 745,00 €	ECOBAT 77 217 196,19 €					
Lot n°04 - Bardages	Maitrise d'Oeuvre 323 010,00 €	ECOBAT 77 258 514,37 €					
Lot n°05 - Menuiseries extérieures / Serrurerie / Métallerie	Maitrise d'Oeuvre 219 770,00 €	A.S.A. 152 970,00 €	M.B.O. 175 143,84 €	H.G.B. 186 813,00 €			
Lot n°06 - Cloisons / Doublages / Plafonds suspendus	Maitrise d'Oeuvre 51 582,00 €	I.T.G. 48 831,95 €	A.G.D. 54 733,48 €	SERVICE NET PLUS 56 845,07 €	SOGEFI 58 418,98 €	CI PLATRERIE 68 172,00 €	D.C.R. 72 415,72 €
Lot n°07 - Menuiseries intérieures	Maitrise d'Oeuvre 102 780,00 €	MILLET 100 507,96 €	SOGEFI 99 308,07 €	M.F.B. 102 151,81 €	D.C.R. 207 128,65 €		
Lot n°08 - Revêtements de sols durs / Faïence	Maitrise d'Oeuvre 43 001,00 €	TECHNOPOSE BEDEL 37 157,00 €	D.C.R. 34 782,15 €	A.E.C. 42 680,02 €			
Lot n°09 - Revêtement de sol sportif	Maitrise d'Oeuvre 122 054,00 €	LAGARDE MEREGNANI 75 985,58 €	ART DAN 78 389,86 €	LA VIE DU SOL 86 185,77 €	A.E.C. 106 528,22 €	TECHNOPOSE BEDEL 131 494,50 €	UNISOL SERVICES Offre éliminée
Lot n°10 - Peinture	Maitrise d'Oeuvre 31 828,00 €	ART MANIAC 21 289,75 €	BERNIER 18 927,00 €	FELDIS LEVIAUX 22 500,00 €	A.E.C. 26 252,74 €	D.C.R. 46 088,10 €	LES PEINTURES PARISIENNES 46 374,25 €
Lot n°11 - Electricité	Maitrise d'Oeuvre 111 553,12 €	SENELEC 67 951,17 €	M.A.T.E. 75 689,00 €	S.D.P. BAT 120 482,41 €	AIMEDIEU Offre éliminée		
Lot n°12 - Chauffage / Ventilation / Plomberie	Maitrise d'Oeuvre 236 488,00 €	BONNION 191 830,81 €	A 3 BAT 212 994,49 €	COOLTHERM 202 650,25 €	BERAT 250 688,00 €	BERANGER Offre éliminée	DEOUST-MICHON Offre éliminée
Lot n°13 - V.R.D. / Espaces verts	Maitrise d'Oeuvre 158 517,00 €	PIAN ENTREPRISE 198 768,00 €	COLAS 216 140,00 €	PIAN ENTREPRISE 198 768,00 €	TP 2000 358 969,66 €		
Lot n°14 - Equipements sportifs	Maitrise d'Oeuvre 68 020,00 €	NOUANSPORT 65 009,05 €	MARTY SPORTS 57 873,02 €	SPORT FRANCE 74 500,00 €			
<b>Montant H.T.</b>	<b>2 657 111,56 €</b>	<b>2 124 199,61 €</b>					
T.V.A. 20 %	531 422,31 €	424 839,92 €					
<b>Montant T.T.C.</b>	<b>3 188 533,87 €</b>	<b>2 549 039,53 €</b>					

La commission d'appels d'offres propose au Conseil Syndical de retenir les sociétés suivantes pour chaque lot des travaux de construction du gymnase :

Lot n°1 – Fondations, gros-œuvre, ravalement	Société DEFILLON	490 000.00 € HT
Lot n°2 Charpente bois	Société BELLIARD	198 187.78 € HT
Lot n°3 Couverture, Étanchéité	Société ECOBAT 77	217 196.19 € HT
Lot n°4 Bardages	Société ECOBAT 77	258 514.37 € HT
Lot n°5 Menuiserie extérieur, serrurerie, métallerie	Société A.S.A.	152 970.00 € HT
Lot n°6 Cloisons, doublages, plafond susp.	Société I.T.G.	48 831.95 € HT
Lot n°7 Menuiseries intérieures	Société MILLET	100 507.96 € HT
Lot n°8 Revêtements de sols durs, faïence	Société TECHNOPOSE B	37 157.00 € HT
Lot n°9 Revêtements de sol sportif	Société LAGARDE M.	75 985.58 € HT
Lot n°10 Peinture	Société ART MANIAC	21 289.75 € HT
Lot n°11 Électricité	Société SENELEC	67 951.17 € HT
Lot n°12 Chauffage, Ventilation, Plomberie	Société BONNION	191 830.81 € HT
Lot n°13 V.R.D., espaces verts	Société PIAN ETP	198 768.00 € HT
Lot n°14 Équipement sportifs	Société NOUANSPORT	65 009.05 € HT

Après avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil syndical,

DECIDE de retenir les sociétés mentionnées ci-dessus pour les différents lots.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

### **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE TRAVAUX DE CONSTRUCTION GYMNASSE**

Monsieur le Président explique la nécessité pour le syndicat de souscrire à une police d'assurance dommages-ouvrage pour la réalisation du futur gymnase.

Considérant la délibération du 10 mars 2020 autorisant Monsieur le Président à lancer une consultation pour les travaux de construction du nouveau gymnase,

Considérant l'appel d'offres des 14 lots de travaux lancé le 28/05/2021 et les offres reçues le 13/06/2021,

Vu l'arrêté municipal du 28/09/2020 accordant permis de construire et ayant pour objet la démolition et la construction d'un équipement sportif,

Vu le code des assurances, en ses articles L242-1 et L242-2, toute personne qui fait réaliser des travaux de construction par une entreprise doit souscrire une assurance construction dommages-ouvrage. Cette assurance permet en cas de sinistre d'être remboursé rapidement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.

Monsieur le Président informe que deux sociétés ont été sollicitées, une seule proposition a été réceptionnée : la société SMAbtp.

Ci-après le détail du projet d'assurance dommages ouvrage établi par SMA le 22/10/2021, après transmission du coût réel des travaux, et fixant le coût de la garantie de base à 26 337.27 € TTC la garantie des dommages en cours de travaux à 5 507.80 € TTC et l'assurance de responsabilité civile du Maître de l'Ouvrage à 3 023. 40 € TTC (plus le Fonds attentats à 5.90 € TTC), soit une cotisation totale de **34 874.37 € TTC**.

## CONVENTION DOMMAGES-OUVRAGE

### Article 1 - Assurés

Pour l'ensemble des garanties, le souscripteur, le maître de l'ouvrage.

### Article 2 - Garanties

Nature des garanties	Montant des garanties	Franchise par sinistre	Taux de cotisation HT - Forfait HT	Minimum de cotisation HT (en euros)
Dommages-Ouvrage obligatoire	à hauteur du coût des travaux de réparation de l'ouvrage	Sans Franchise	0,77 %	6 180,00
Bon fonctionnement des éléments d'équipement	20 % du coût total de la construction sans pouvoir excéder 610 000 euros épuisables	Sans Franchise	0,0154 %	Néant
Dommages immatériels consécutifs	10 % du coût total de la construction sans pouvoir excéder 305 000 euros épuisables	Sans Franchise	0,077 %	Néant

*Le coût total de la construction est indexé sur l'indice composé de la résultante de taux de variation de l'index BT 01 publié au Journal Officiel et de l'indice INSEE de la Construction à hauteur des 3/4 pour l'index BT 01, et du 1/4 pour l'indice INSEE.*

Les minimums et/ou forfaits de cotisation HT indiqués sont indexés sur le montant de la franchise statutaire fixé à 206 € à la date de la présente offre.

## CONVENTION GARANTIE DES DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX

### Article 1 - Assurés

#### *Pendant la période de travaux*

Pour l'ensemble des garanties le souscripteur, le maître de l'ouvrage.

Pour les garanties de dommages :

- les architectes, entrepreneurs, techniciens ou autres personnes liées au maître d'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage, y compris leurs sous-traitants, participant à la réalisation de l'ouvrage sur le site du chantier;
- les fabricants, les fournisseurs dans la seule hypothèse de leur intervention sur le site du chantier.

#### *Après réception*

Pendant la période de maintenance

- les architectes, entrepreneurs, techniciens ou autres personnes liées au maître d'ouvrage par un contrat de louage d'ouvrage, y compris leurs sous-traitants, les fabricants, les fournisseurs, lorsqu'ils reviennent sur le site du chantier dans le cadre de leurs obligations contractuelles.

## Article 2 - Garanties

Nature des garanties	Montant épuisable des garanties	Franchise par sinistre/ Délai de carence	Taux de cotisation HT hors catastrophes naturelles/ Forfait HT	Minimum de cotisation HT (en euros)
Tous risques chantier	Coût total de la construction	25 Franchises statutaires, portées à 45 statutaires en cas de vol	0,1531 %	2 060,00
Honoraires d'expert	40 000 Euros	25 Franchises statutaires, portées à 45 statutaires en cas de vol		
Mesures conservatoires	160 000 Euros	25 Franchises statutaires, portées à 45 statutaires en cas de vol		
Frais de reconstitution de plans et dessins	40 000 Euros	25 Franchises statutaires, portées à 45 statutaires en cas de vol		
Maintenance visite	Coût total de la construction	25 franchises statutaires	0,01 %	206,00
Frais transport gde vitesse -heures supplémentaires -location matériel	160 000 Euros	25 Franchises statutaires, portées à 45 statutaires en cas de vol		

Les minimums et/ou forfaits de cotisation HT indiqués sont indexés sur le montant de la franchise statutaire fixé à 206 € à la date de la présente offre.

## CONVENTION ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DU MAITRE DE L'OUVRAGE

### Article 1 - Assurés

Pour l'ensemble des garanties, le souscripteur, le maître de l'ouvrage.

### Article 2 - Garanties

Nature des garanties	Montant des garanties (1)	Franchise (2) par sinistre	Taux de cotisation HT	Minimum de cotisation HT (en euros)
RC Dommages corporels	5 000 000 €	Sans Franchise		
RC Dommages matériels	610 000 €	20 franchises statutaires	0,099 %	1 442,00
RC Dommages immatériels	305 000 €	20 franchises statutaires		
RC Dommages atteinte à l'environnement tous dommages confondus, d'origine accidentelle ou non	305 000 €	20 franchises statutaires		

(1) Les montants de garantie s'entendent par sinistre et par an.

(2) Non cumul des franchises si un même sinistre fait appel à plusieurs des garanties de la convention.

## DELTA CHANTIER Convention DOMMAGES-OUVRAGE Détail des cotisations

Nature des garanties	Assiette de calcul	Taux HT	Cotisation HT - Forfait HT	Cotisation TTC
Dommages-Ouvrage obligatoire	2 801 790 €	0,77 %	21 573,78 €	23 515,42 €
Bon fonctionnement des éléments d'équipement	2 801 790 €	0,0154 %	431,48 €	470,31 €
Dommages immatériels consécutifs	2 801 790 €	0,077 %	2 157,38 €	2 351,54 €
Total cotisation TTC				26 337,27 €

**DELTA CHANTIER**  
**Convention**  
**GARANTIE DES DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX**  
**Détail des cotisations**

Nature des garanties	Assiette de calcul	Taux HT hors catastrophes naturelles	Cotisation HT - Forfait HT hors catastrophes naturelles	Cotisation TTC
Tous risques chantier	2 801 790 €	0,1531 %	4 289,55 €	5 202,40 €
Honoraires d'expert	2 801 790 €			
Mesures conservatoires	2 801 790 €			
Frais de reconstitution de plans et dessins	2 801 790 €			
Maintenance visite	2 801 790 €	0,01 %	280,18 €	305,40 €
Frais transport gde vitesse -heures supplémentaires -location matériel	2 801 790 €			
<b>Total cotisation TTC</b>				<b>5 507,80 €</b>

La cotisation TTC de la garantie Tous risques chantier inclut le montant TTC des catastrophes naturelles pour toutes les garanties qui y sont soumises.

**DELTA CHANTIER**  
**Convention**  
**ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DU MAITRE DE L'OUVRAGE**  
**Détail des cotisations**

Nature des garanties	Assiette de calcul	Taux HT	Cotisation HT - Forfait HT	Cotisation TTC
RC Dommages corporels				
RC Dommages matériels	2 801 790 €	0,099 %	2 773,77 €	3 023,40 €
RC Dommages immatériels				
RC Dommages atteinte à l'environnement tous dommages confondus , d'origine accidentelle ou non				
<b>Total cotisation TTC</b>				<b>3 023,40 €</b>



**Chantier :**  
RECONSTRUCTION D UN GYMNASE  
RUE DE LA MALADRERIE  
77540 ROZAY EN BRIE

**DELTA CHANTIER  
Projet**

<b>Récapitulatif de cotisation du : 22/10/2021</b>	
<b>Convention</b>	<b>Cotisation TTC</b>
DOMMAGES-OUVRAGE	26 337,27 €
GARANTIE DES DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX	5 507,80 €
ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DU MAITRE DE L'OUVRAGE	3 023,40 €
Fonds attentats	5,90 €
<b>Montant de la cotisation totale TTC</b>	<b>34 874,37 €</b>

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical

- d'approuver la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour le chantier de la construction du gymnase ;
- de l'autoriser à signer le projet d'assurance dommages ouvrage nécessaires à la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour le chantier de la construction du gymnase.
- de l'autoriser à solliciter un référé préventif auprès d'un avocat avant le démarrage des travaux de construction du gymnase afin de garantir une entière protection au maître d'ouvrage mais également aux propriétaires riverains.

Après avoir délibéré,

Le conseil syndical,

APPROUVE la souscription d'un contrat d'assurance dommages-ouvrage pour le chantier de la construction du gymnase.

AUTORISE à signer le projet d'assurance dommage ouvrage nécessaires à la souscription d'une assurance dommages-ouvrages pour le chantier de la construction du gymnase.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un référé préventif auprès d'un avocat avant le démarrage des travaux du gymnase afin d'éviter toute contestation après l'achèvement des travaux sur l'état antérieur des ouvrages avoisinants.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2022- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU GYMNASSE DU COLLEGE DE ROZAY**

Monsieur le Président rappelle les faits suivants :

Vu la nécessité de reconstruire le gymnase du collège des remparts,  
Vu la validation des nouveaux statuts,

Vu la délibération du 04 février 2020 autorisant Monsieur le Président à consulter et engager un AMO, assistant à maîtrise d'ouvrage, chargé d'établir le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre et le suivi des opérations, à consulter et engager un géomètre, chargé d'établir les plans de l'existant selon relevé, à lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre, à solliciter les subventions possibles auprès, du Département, de la Région ou de l'Etat.

Vu la délibération du 10 mars 2020 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation pour la construction

Vu la notification de subvention du Conseil Départemental d'un montant de 600 000 € sur toutes les dépenses du projet (travaux, prestations intellectuelles, démolition, achat du terrain soit 3 271 310.00 € HT)

Vu la notification du Conseil Régional d'Ile de France d'un montant de 150 000 € sur toutes les dépenses du projet (travaux, prestations intellectuelles, démolition, achat du terrain soit 3 271 310.00 € HT)

Vu l'achat du terrain à la Commune de Rozay-en-Brie le 29/06/2021 et la démolition du gymnase et de l'atelier technique fin août 2021.

Vu le Conseil Syndical du 26/10/2021 retenant les sociétés pour les travaux de reconstruction du Gymnase du Collège des Remparts,

Les travaux consistent en la reconstruction du gymnase du collège de Rozay-en-Brie accueillant 650 élèves de 17 communes du Syndicat SMIVOS,

Total HT des travaux = 2 124 199.61 €

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que le projet est éligible à la DETR 2022.  
Et propose le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	HT	TTC	Recettes (€)	HT	TTC
Travaux	2 124 199.61	2 549 039.53	DETR (15.8%)	350 000.00	
			Région	150 000.00	
			Département	600 000.00	
			Emprunt		1 499 039.53
Total	2 124 199.61	2 549 039.53	Total		2 549 039.53

Monsieur le Président vous demande de l'autoriser à solliciter une subvention de 350 000.00 € au titre de la DETR 2022, soit 15.8 % du montant du projet, et de le charger de toutes les formalités.

Après avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil syndical,

ADOPTE la reconstruction du gymnase pour un montant de 2 124 199.61 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **SUBVENTIONS AUX COLLEGES ET LYCEE 2021**

VU les demandes établies par les Associations sportives du Lycée de ROZAY EN BRIE et des Collèges de FONTENAY- TRESIGNY et ROZAY-EN-BRIE,  
VU le montant voté au budget 2021 compte 65738, de 4 000 € lors du conseil syndical du 03/03/2021,  
Monsieur le Président propose d'attribuer pour l'année 2021 les subventions détaillées comme suit :

- ❖ Lycée «LA TOUR DES DAMES»: 1000 €
  
- ❖ Collège «MALLARME» : 1500 €
  
- ❖ Collège «LES REMPARTS» : 1500 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer pour l'année 2021 un montant global de 4 000 € réparti de la façon suivante

- ❖ Lycée «LA TOUR DES DAMES»: 1 000 €
- ❖ Collège «MALLARME» : 1 500 €
- ❖ Collège «LES REMPARTS» : 1 500 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

BASTIEN Didier délégué titulaire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX  
Signature

BIRLOUET Jacques délégué titulaire de FONTENAY-TRESIGNY  
Signature

BOUSSARD Alain délégué titulaire de VAUDOY-EN-BRIE  
Signature

BOYOT Jean-Louis délégué titulaire de TOUQUIN  
Signature

BRIGOT Bernard délégué titulaire de TOUQUIN  
Signature

BRUN Davy délégué titulaire de QUIERS  
Signature

BRUYNELL Fabrice délégué suppléant de HAUTEFEUILLE  
Signature

CHAMPENOIS Cécile déléguée titulaire de FONTENAY-TRESIGNY  
Signature

DE MATOS Gilbert délégué titulaire de ROZAY-EN-BRIE  
Signature

FABRE Gérard délégué titulaire de QUIERS  
Signature

FENEYROL Martine déléguée titulaire de CLOS FONTAINE  
Signature

FRICK Martine déléguée titulaire de VAUDOY-EN-BRIE  
Signature

GNIEWEK Catherine déléguée titulaire de BERNAY-VILBERT  
Signature

GUILLOTIN Julie déléguée titulaire de VOINSLES  
Signature

LACAS Michel délégué titulaire de MARLES-EN-BRIE  
Signature

LEGRAND Sandrine déléguée titulaire de LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUS  
Signature

MERCIER Chantal déléguée titulaire de COURPALAY  
Signature

PERCIK Patrick délégué titulaire de ROZAY-EN-BRIE  
Signature

PERIGAULT Isabelle déléguée titulaire de LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUS  
Signature

POMMIER Arnaud délégué titulaire de GASTINS  
Signature

SURAT Sylvie déléguée titulaire de PEZARCHES  
Signature